

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 17 janvier 2025

Nombre de Membres	
En exercice :	21
Présents au Conseil :	17
Ayant pris part au vote :	20
Ayant donné procuration :	3

Date de la convocation
13/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept janvier à 20 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Olivier Marlot à Norbert Pécot.

Absent : François Garcia.

Secrétaire de séance : Olivier Régnier.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2025-01-002

OBJET : Echange de terrains avec la famille Vienot.

Le maire explique que la famille Vienot dispose d'un terrain empiétant sur le trottoir rue du Moutet (parcelle AB 390) tandis que la commune possède une parcelle située dans l'enceinte de la propriété Vienot (parcelle AB 95).

Le maire indique qu'il est proposé de procéder à l'échange des terrains concernés et que pour compenser la différence de surface en mètres carrés, il est demandé que les charges et les frais liés à cet échange soient exclusivement portés par la famille Vienot.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- Autorisent l'échange de terrain entre la commune de Levier et la famille Vienot ;
- Valident la prise en charge des frais liés à cet échange par la famille Vienot uniquement ;
- Autorisent le Maire à signer tous les documents y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 23/01/2025
Reçu en préfecture le 23/01/2025
Publié le
ID : 025-200068401-20250117-2025_01_002-DE

